

L'actuariat à l'épreuve de l'IA.

Tarification, provisionnement, souscription : ce que l'intelligence artificielle change au métier du risque, et à quelles conditions elle mérite la confiance d'une profession bâtie sur la preuve.

LIVRE BLANC NEXA FORWARD · JUIN 2026

● **Transparence** ● **Gouvernance** *deux fils de lecture, signalés par la couleur*

INTRODUCTION

Le métier qui calculait déjà

La scène se passe dans un comité technique, un mardi matin. Elle pourrait se passer chez n'importe quel assureur. C'est précisément pour cela qu'elle mérite qu'on s'y arrête.

● Encadrés **verts** : transparence et preuve

● Encadrés **violet**s : gouvernance et conformité

Le Cockpit NEXA Forward. Tout ce que décrit ce livre blanc se pilote depuis une interface unique, où la direction technique gouverne l'ensemble de ses moteurs d'IA. Nous y revenons en clôture.

Une révision tarifaire en santé collective. Le modèle, un gradient boosting entraîné sur trois exercices, recommande une majoration de 4 % sur un segment du portefeuille. Le chiffre est plausible, les indicateurs de performance sont bons, le comité s'apprête à valider. Quelqu'un pose alors la question qui fâche : pourquoi ce segment-là ? Silence. L'actuaire qui a entraîné le modèle peut décrire la méthode, citer les variables, montrer les courbes de calibrage. Mais le raisonnement précis qui a produit ces 4 %, personne ne peut le poser sur la table. La majoration touchera des milliers d'assurés. Et elle n'a pas vraiment d'auteur.

Voilà le sujet de ce livre blanc. Pas l'IA en général, ni les promesses qu'on lui prête. Ce qui se joue quand elle entre dans un métier dont la raison d'être, depuis trois siècles, consiste justement à justifier un prix par un calcul. L'actuariat n'a pas attendu les réseaux de neurones pour modéliser le risque. Tables de mortalité, lois de sinistralité, modèles linéaires généralisés : la profession manie des modèles depuis toujours, et elle a appris à en répondre devant un régulateur, un commissaire aux comptes, un juge parfois.

Sauf que les modèles qui arrivent ne ressemblent pas aux anciens. Plus performants, souvent. Moins lisibles, presque toujours. Et ils entrent dans les directions techniques par toutes les portes : la tarification, le provisionnement, la souscription, jusqu'à la rédaction des rapports réglementaires.

Les pages qui suivent déroulent ce constat et ses conséquences : ce que l'IA change concrètement aux travaux actuariels, la question de la preuve qu'elle laisse ouverte, le calendrier réglementaire qui s'en mêle, puis la réponse que NEXA Forward y apporte, avec une méthode pour commencer.

Tout converge vers une question pratique : comment une direction technique peut-elle piloter, depuis un seul endroit, l'ensemble des intelligences artificielles qui touchent à ses chiffres ? NEXA Forward y répond par le **Cockpit** de sa plateforme, présenté en clôture.

CHAPITRE I · LE PARADOXE

Le paradoxe du métier de la preuve

Une profession dont chaque travail est documenté, contresigné et opposable a laissé entrer une technologie qui ne laisse rien derrière elle. Le malentendu devait finir par se voir.

Reprenons notre comité technique. Ce qui rend la scène inconfortable, ce n'est pas que le modèle puisse se tromper. Les modèles actuariels se sont toujours trompés, et la profession a bâti tout un appareil pour vivre avec : marges de prudence, backtesting, avis de la fonction actuarielle, rapport annuel au conseil. Ce qui dérange, c'est qu'on ne sait plus dire pourquoi le modèle dit ce qu'il dit. Or l'actuariat s'est précisément construit là-dessus. Une prime, une provision, un avis de souscription : chacun de ces chiffres a toujours eu un dossier.

L'assurance accepte donc de ses nouveaux modèles ce qu'elle n'a jamais accepté de ses actuaires. Pour un métier qui contresigne tout, le renoncement a quelque chose de troublant.

Une adoption diffuse, rarement décidée

Quand on regarde comment l'IA est entrée dans les directions techniques, on ne trouve aucune décision fondatrice. Pas de note de cadrage intitulée « introduire le machine learning dans la tarification ». Ça s'est fait par petites touches. Un actuare qui teste un gradient boosting à côté de son modèle linéaire, et qui gagne deux points de performance. Un assistant génératif qui dégrossit la rédaction d'un rapport. Un script qui trie les sinistres entrants. Chaque pas est raisonnable. Personne n'a vu l'ensemble.

D'où une situation qu'on peut appeler la fragmentation : beaucoup d'usages réels, dispersés dans les équipes, qui marchent, mais qu'aucune cartographie de risque ne recense et qu'aucun budget n'identifie. Le problème n'est pas la productivité, elle est bien là. Le problème, c'est l'angle mort. Et un angle mort, dans un bilan d'assureur, finit toujours par coûter cher, au pire moment.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La question n'est plus de savoir si la direction technique fait de l'IA. Elle en fait. La question est de savoir ce qu'elle répondrait si l'autorité de contrôle, ou sa propre fonction actuarielle, en demandait la preuve demain.

Le régulateur a déjà tranché : la tarification est à haut risque

Le législateur européen n'a pas attendu la profession pour qualifier le sujet. Le règlement sur l'intelligence artificielle, l'AI Act, classe parmi les systèmes à haut risque l'évaluation des risques et la tarification appliquées aux personnes en assurance vie et en assurance santé. C'est écrit dans son annexe III. Concrètement, un modèle de tarification santé tombe dans la même catégorie réglementaire que le scoring de crédit, avec les obligations qui vont avec : gestion des risques en continu, qualité des données, documentation technique, journalisation des exécutions, contrôle humain effectif. Les déployeurs de ces systèmes devront en outre conduire une analyse d'impact sur les droits fondamentaux avant la mise en service.

Le calendrier

Le règlement s'applique par paliers depuis l'été 2024. Pour les systèmes à haut risque, la date a glissé récemment : l'accord politique sur le Digital Omnibus, conclu en mai 2026, a repoussé l'échéance.

LE CALENDRIER DE L'AI ACT

Août 2024

Entrée en vigueur du règlement.

Février 2025

Les pratiques interdites deviennent effectives.

Août 2025

Encadrement des modèles à usage général. Le même mois, l'EIOPA publie son avis sur la gouvernance de l'IA en assurance.

2 décembre 2027

Obligations « haut risque » de l'annexe III, dont la tarification vie et santé. Date repoussée par le Digital Omnibus (accord politique du 7 mai 2026).

Beaucoup ont accueilli ce report comme un soulagement. C'est mal le lire. Mettre un parc de modèles sous gouvernance prend des années : cartographier, documenter, outiller, former. Le délai accordé ne couvre pas le chantier. Il donne juste le temps de le commencer.

MISE EN GARDE · L'EFFET D'UN REPORT

Reporter une échéance déclenche presque toujours le même réflexe : le dossier repasse sous la pile.

Or l'avis publié par l'EIOPA en août 2025 ne dépend pas du calendrier de l'AI Act. Il s'appuie sur des textes déjà en vigueur, Solvabilité II, la directive sur la distribution d'assurances, DORA, et précise ce que les superviseurs attendent dès maintenant des assureurs qui utilisent l'IA : approche proportionnée au risque, équité, rôles et responsabilités définis, et capacité à expliquer les résultats des systèmes.

**35
M€**

ou 7 % du chiffre d'affaires mondial. C'est le plafond de sanction prévu par l'AI Act : un niveau qui justifie d'anticiper plutôt que d'attendre.

Ce que la réglementation ne couvre pas

On aurait tort de tout ramener à la conformité. Le vrai capital d'un assureur tient dans la confiance : celle des assurés qui paient une prime sans toujours comprendre comment elle est calculée, celle du superviseur qui valide un modèle interne, celle du marché qui lit un bilan. Une tarification légale mais indéfendable, une provision juste mais injustifiable, et cette confiance s'entame. Aucune amende, parfois. Mais un dégât qui dure.

**Une prime que l'on ne sait pas justifier est
une prime que l'on ne sait pas défendre.**

NEXA FORWARD

CHAPITRE II · LE TERRAIN

Ce que l'IA change aux travaux actuariels

L'IA n'est pas entrée dans l'actuariat par la grande porte des modèles internes. Elle est entrée par le quotidien : la tarification, les provisions, les sinistres, la rédaction.

Commençons par rendre justice à la technologie, parce que les gains sont réels. Quatre terrains concentrent l'essentiel de ce qui se joue aujourd'hui dans une direction technique.

La tarification : du modèle linéaire à la forêt d'arbres

Le modèle linéaire généralisé a régné trente ans sur la tarification, et pour de bonnes raisons : chaque coefficient se lit, se discute, se défend devant un comité. Les méthodes d'apprentissage qui le concurrencent, gradient boosting en tête, capturent des interactions que le GLM ne voit pas et gagnent régulièrement plusieurs points de performance prédictive. Le marché l'a compris : à segmentation plus fine, sélection des risques plus efficace, et l'assureur qui s'en prive regarde ses bons risques partir chez le concurrent. Mais le prix de cette finesse est connu. Des centaines d'arbres à la place de vingt coefficients. La performance monte, la lisibilité descend.

Le provisionnement : du triangle à la ligne de sinistre

Même mouvement sur les provisions. Les méthodes classiques travaillent sur des triangles agrégés ; les approches récentes modélisent chaque sinistre individuellement, son développement, sa probabilité de réouverture, son coût ultime. La granularité gagnée est précieuse, en IFRS 17 notamment, où la maille de calcul s'est resserrée. Elle a la même contrepartie : la fonction actuarielle, garante de la fiabilité des provisions techniques au titre de Solvabilité II, se retrouve à devoir endosser des chiffres produits par des mécanismes qu'elle ne peut plus dérouler à la main.

La souscription et les sinistres : la décision au fil de l'eau

Troisième terrain, plus opérationnel. Tri automatique des dossiers entrants, estimation du coût d'un sinistre dès la déclaration, détection des dossiers suspects, sélection médicale assistée. Ici l'IA ne produit plus un chiffre trimestriel mais des milliers de micro-décisions quotidiennes, dont chacune touche un assuré en particulier. Une alerte fraude mal réglée pénalise un client honnête. Une sélection mal calibrée écarte des profils entiers sans que personne ne l'ait voulu. Le volume rend le contrôle unitaire impossible. C'est exactement pour cela qu'il faut une trace.

Le génératif : la documentation, justement

Dernier terrain, le plus récent. Les modèles génératifs rédigent désormais des pans entiers de la production documentaire actuarielle : notes méthodologiques, rapports réglementaires, documentation de modèles, synthèses pour le conseil. L'ironie mérite d'être notée. L'outil qui pose le plus de questions de traçabilité est en train de devenir celui qui rédige les documents censés l'assurer. Un rapport de la fonction actuarielle dont des paragraphes sortent d'un moteur génératif, sans relecture tracée ni source vérifiable, fragilise précisément ce qu'il est censé garantir.

LE POINT COMMUN DES QUATRE TERRAINS

À chaque fois, le même mécanisme : un gain de performance réel, payé en lisibilité. Et à chaque fois, la même question en suspens. Qui pourra, dans douze mois, ressortir cette décision et la défendre ? La technologie n'apporte pas cette réponse toute seule. Elle ne l'interdit pas non plus. C'est un choix d'architecture.

Le gain de performance est réel. Il se paie en lisibilité, et la lisibilité était le cœur du métier.

NEXA FORWARD

CHAPITRE III · LA PREUVE

Justifier la prime : la question que la machine ne règle pas

Expliquer un modèle et justifier une décision sont deux exercices différents. La profession a tout intérêt à ne pas les confondre.

On promet régulièrement d'« ouvrir la boîte noire » des modèles d'apprentissage. Autant le dire : pour les architectures les plus performantes, c'est largement du vent. Les méthodes d'attribution donnent des indications utiles sur le poids des variables, elles ne reconstituent pas un raisonnement. Un actuaire qui projette des valeurs d'importance en comité ne justifie pas une prime ; il décrit un comportement statistique.

Mais expliquer le modèle et justifier la décision sont deux choses, et on peut tenir la seconde sans obtenir la première. Comment ? En attachant à chaque résultat son dossier : les données qui ont pesé et leur origine, la version du modèle, les hypothèses retenues, les contrôles passés, la question posée, la personne qui a validé. La prime cesse d'être expliquée par les entrailles du modèle ; elle est justifiée par ce qu'on peut montrer. La profession a toujours procédé ainsi avec ses hypothèses. On ne demande pas à une table de mortalité de se justifier elle-même. On documente pourquoi on l'a choisie.

L'équité tarifaire, ou le biais qui ne se voit pas

Deuxième question que la machine ne règle pas seule : la discrimination indirecte. Un modèle d'apprentissage n'a pas besoin d'une variable sensible pour discriminer ; il lui suffit de variables qui en tiennent lieu. Le code postal, la profession, le type de contrat, croisés finement, peuvent reconstituer ce que la loi interdit d'utiliser. Plus le modèle est puissant, mieux il y parvient, et c'est bien le problème : la performance prédictive et la capacité à contourner les interdits sont la même propriété mathématique. La réponse n'est pas de renoncer aux modèles. C'est de mesurer les écarts de traitement entre populations, de garder trace de ce qu'on teste et de ce qu'on corrige, et de pouvoir le montrer.

La dérive, ou le modèle qui vieillit sans bruit

Troisième angle mort : le temps. Un portefeuille bouge, une inflation des sinistres s'installe, un comportement d'assurés change après une réforme. Le modèle, lui, continue de tarifer comme avant, et il se trompe de plus en plus, sans bruit. La revue annuelle ne suffit plus quand les modèles décident tous les jours. La surveillance doit devenir continue, comme elle l'est déjà pour les risques financiers. Cette discipline, l'assurance la connaît bien. Il s'agit de l'appliquer à un objet nouveau.

PRÉCISION · UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLURIEL

L'AI Act n'arrive pas en terrain vide. Solvabilité II exige déjà un système de gouvernance robuste et confie à la fonction actuarielle la fiabilité des provisions et un avis sur la politique de souscription. La directive sur la distribution d'assurances impose d'agir au mieux des intérêts du client. DORA exige la résilience des systèmes critiques. Le RGPD encadre les données personnelles et les décisions entièrement automatisées.

L'avis de l'EIOPA d'août 2025 fait la synthèse : il n'ajoute pas de règle nouvelle, il précise comment les textes existants s'appliquent à l'IA. Un dossier de preuve bien construit sert tous ces cadres en même temps.

D'où la vraie question, le jour d'un contrôle ou d'une revue de la fonction actuarielle. Pas « votre modèle est-il performant », mais « pouvez-vous prouver pourquoi cette prime, cette provision, ce refus ». Deux réponses possibles. Ou la preuve a été constituée au fil de l'eau, et le dossier existe. Ou il faut la reconstruire après coup, à la main, sans garantie d'y parvenir.

**La preuve se constitue à chaque décision,
au fil de l'eau ; elle ne se reconstitue pas la
veille d'un contrôle.**

NEXA FORWARD

CHAPITRE IV · LA VISION NEXA FORWARD

Une AI Platform pour les rituels actuariels

Ce que ce constat appelle n'est pas un outil de plus dans la direction technique, mais une couche de gouvernance à part entière, posée au-dessus des moteurs.

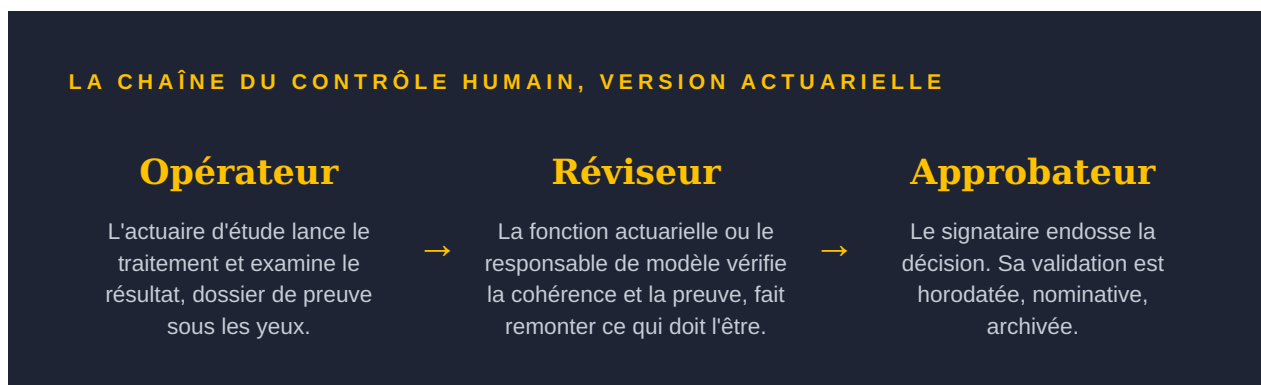
Un mot sur la réponse, parce qu'elle a une forme précise. Produire la preuve à chaque exécution, faire signer un humain identifié, garder la mémoire de tout : aucun modèle, aussi bon soit-il, ne fait cela tout seul. Il faut une plateforme qui se place au-dessus des moteurs d'IA et qui les gouverne. C'est la catégorie que défend NEXA Forward : une **AI Platform**.

Le principe repose sur une séparation qu'on néglige presque toujours : d'un côté l'intelligence, le moteur qui calcule ou qui génère ; de l'autre le contrôle, la couche qui gouverne. Le moteur reste interchangeable, la gouvernance ne bouge plus. Nous appelons cela une **architecture réversible**. Pour une direction technique dont les modèles vivent dix ans et les engagements trente, cette réversibilité relève moins du confort que de l'exigence de bilan.

Le rituel, unité de gouvernance

NEXA ne raisonne pas en projets IA à inventer. La plateforme se branche sur des **rituels opérationnels**, ces processus récurrents que les équipes pratiquent déjà : le comité tarifaire, la revue trimestrielle des provisions, l'arrêté des comptes, la préparation de l'ORSA, la production du rapport de la fonction actuarielle. Chacun de ces rituels mobilise déjà des modèles et, de plus en plus, des moteurs génératifs. La plateforme ne les remplace pas. Elle les met sous gouvernance.

Trois mécanismes font le travail. Le **Human in the loop**, d'abord : chaque exécution critique passe entre les mains de personnes identifiées, dans une chaîne qui épouse celle que la profession connaît déjà.



La preuve, ensuite. NEXA traite la traçabilité comme une fonctionnalité de premier plan, pas comme un module ajouté après coup : c'est ce que nous appelons une **Auditable AI**. Chaque exécution génère son **Run Receipt**, le reçu technique qui en conserve la mémoire de fabrication : données d'entrée et leur lignage, version du moteur, hypothèses, contrôles, identités. L'**Evidence Panel** rend ce dossier lisible d'un coup d'œil au moment de valider. Et quand un superviseur ou un commissaire aux comptes le demande, l'**Audit Pack** consolide le tout en un dossier exportable, en quelques minutes plutôt qu'en quelques semaines.

La valeur, enfin. Les modèles validés, les hypothèses documentées, les prompts éprouvés, les patterns de revue : tout cela constitue un **capital algorithmique** qui s'accumule dans l'AI Knowledge Vault au lieu de se disperser dans les répertoires personnels. Une direction technique cesse de subir l'IA comme une charge. Elle la constitue en actif.

ILLUSTRATION · LE COMITÉ TARIFAIRE GOUVERNÉ

Reprenons la scène d'ouverture, cette majoration de 4 % que personne ne savait défendre. Sur la plateforme, la recommandation arrive en comité accompagnée de son Evidence Panel : les données qui ont pesé et leur origine, la version du modèle et ses contrôles d'équité, les segments comparables, les écarts mesurés. Le comité peut contester, ajuster, refuser. S'il valide, la décision porte un nom, une heure, un dossier.

Le modèle peut toujours se tromper. Mais plus personne ne valide à l'aveugle, et la majoration a retrouvé un auteur.

On comprend mieux, alors, pourquoi un assistant conversationnel ne règle pas le problème, aussi impressionnant soit-il. Un assistant produit des brouillons. Une AI Platform produit des décisions certifiées, défendables et valorisables. Ce n'est pas le même métier.

Commencer par un rituel, pas par un programme

Beaucoup de transformations IA échouent pour avoir voulu tout embrasser d'un coup. La démarche inverse, par étapes, donne de meilleurs résultats.

Il y a une façon presque sûre de rater la gouvernance de l'IA actuarielle : la confier à un grand programme transverse, avec comité, feuille de route triennale et budget à l'avenant. Dix-huit mois après, on a des principes, des chartes, des réunions. Pas une décision réellement gouvernée. Le cadre conçu d'en haut ne résiste jamais au premier contact avec un arrêté trimestriel.

NEXA prend l'autre chemin. La plateforme se branche sur un rituel qui existe déjà, un processus que les équipes pratiquent chaque trimestre sans filet. On le choisit pour ce qu'il pèse vraiment, au croisement du risque réglementaire et de la valeur. La plateforme le met sous gouvernance, le rend défendable, et il repart en production. La gouvernance cesse d'être une intention. Elle devient une propriété du système, mesurable dès les premières semaines.

Le chemin tient en cinq mouvements, ce que nous appelons l'**AI Formalisation**. **Cartographier** les usages réels de l'IA dans la direction technique et ce à quoi ils exposent. **Prioriser** le rituel par lequel commencer. **Remédier**, en reconstruisant ce rituel sous une architecture qui trace tout et fait signer un humain. **Certifier**, avec le dossier qui le rendra défendable devant la fonction actuarielle, l'audit interne ou le superviseur. **Capitaliser**, en archivant ce qui a marché pour que le rituel suivant aille plus vite. Chaque tour de roue allège le suivant : c'est le Cercle Vertueux, et il tourne dans le bon sens dès le premier rituel.

LE PRINCIPE DIRECTEUR

On n'industrialise pas une expérimentation, on remédie à un rituel qui tourne déjà. Le premier oblige à convaincre ; le second part d'une pratique réelle, dont la valeur se mesure immédiatement : durée du cycle, taux de recommandations validées, coût par exécution.

Reste la crainte la plus fondée, celle du directeur des systèmes d'information : à bâtir cette gouvernance, ne va-t-on pas se lier à un fournisseur pour dix ans ? La réponse tient dans la séparation déjà décrite entre l'intelligence et le contrôle. Tant qu'elles restent distinctes, le moteur peut changer, vieillir, être remplacé par un meilleur, sans qu'on touche à la gouvernance ni qu'on perde la mémoire des décisions passées. Dans un secteur où les engagements courent sur des décennies, cette garantie pèse autant que la performance.

**La gouvernance ne ralentit pas le rituel.
Elle supprime le travail de reconstitution,
qui était le vrai coût caché.**

NEXA FORWARD

CONCLUSION

Le jugement actuariel, un actif souverain

L'IA ne menace pas le métier d'actuaire. Elle menace, si on la laisse faire, ce qui fonde son autorité : la capacité à répondre de ses chiffres.

Une chose ressort, au bout du compte. La puissance des modèles se banalise. Les méthodes circulent, les moteurs se louent, et demain tous les acteurs du marché auront accès aux mêmes. Ce qui fera la différence entre deux assureurs, ce n'est plus la sophistication de leurs algorithmes : c'est leur capacité à répondre de ce que ces algorithmes décident, devant un assuré, devant un superviseur, devant un juge.

Or cette capacité, l'actuariat la possède déjà. C'est même sa matière première depuis l'origine : un chiffre n'y vaut que par le dossier qui l'accompagne. La profession n'a donc pas à inventer une culture de la preuve pour encadrer l'IA. Elle a à exiger de ses nouveaux outils ce qu'elle a toujours exigé d'elle-même, et à se doter de l'infrastructure qui le rend possible à l'échelle.

On dira que tout cela ralentit. C'est l'inverse. Un rituel gouverné va plus vite, faute d'avoir à reconstituer quoi que ce soit après coup. Il coûte moins, parce qu'on en connaît le prix exécution par exécution. Il expose moins, parce qu'aucun chiffre critique ne sort sans signature. La preuve ne freine pas la cadence ; elle est ce qui permet de la tenir dans la durée.

Reste la souveraineté. Garder la main sur ses tarifs, ses provisions et ses règles de souscription, au lieu de les confier à des systèmes opaques dont on ne sort plus, relève pour un assureur de bien davantage qu'une précaution juridique. C'est sa liberté de manœuvre pour la décennie qui vient. Quand un métier repose sur la confiance, cette maîtrise n'est pas une option.

La question décisive n'est plus la puissance d'un modèle, mais sa capacité à être audité.

NEXA FORWARD

LA PLATEFORME · NEXA FORWARD

Gouverner toute l'IA depuis un seul Cockpit

Les principes de ce livre blanc ne valent que s'ils se pilotent. C'est la fonction du Cockpit : réunir, en une interface, la gouvernance de tous les moteurs d'IA de l'organisation.

Une direction technique n'a pas besoin d'un tableau de bord de plus. Elle a besoin d'un endroit unique où voir ce que font ses intelligences artificielles, ce qu'elles coûtent, et qui en répond. Le Cockpit de la plateforme NEXA Forward réunit ces réponses : la santé des moteurs en production, l'observabilité des décisions, le suivi des coûts au plus près de l'usage, et la gestion des identités et des accès. Là où l'IA actuarielle était dispersée et invisible, elle devient pilotable.

CINQ INDICATEURS NATIFS, POUR PILOTER AU LIEU DE SUBIR

Cycle Time

La durée réelle d'un rituel, de la soumission à l'approbation. Un arrêté, un comité tarifaire : mesurés, pas estimés.

Taux d'Utilité Validée

La part des recommandations approuvées sans correction majeure par l'actuaire réviseur.

Cost per Run

Le coût exact de chaque exécution, enfin mesurable et comparable d'un moteur à l'autre.

Adoption récurrente

La part des utilisateurs cibles réellement actifs dans la durée, rituel par rituel.

Indice de Fragmentation

La mesure de l'IA encore dispersée et non gouvernée dans l'organisation : l'angle mort, rendu visible.

Ces cinq cibles ne sont pas des indicateurs décoratifs. Elles transforment une promesse de gouvernance en pilotage industriel : on observe, on compare, on arbitre, on rend compte. C'est la différence entre afficher des intentions et tenir la barre.

PLANIFIER UNE DÉMONSTRATION COMPLÈTE

La meilleure façon de comprendre le Cockpit, c'est de le voir gouverner l'un de vos propres rituels actuariels : un comité tarifaire, une revue de provisions, un arrêté. Pour organiser une démonstration sur un cas réel de votre organisation, écrivez-nous à contact@nexaforward.com.

L'AUTEUR

L'auteur

Une conviction, portée par l'expérience du terrain : dans l'assurance, l'intelligence artificielle ne vaut que ce qu'elle peut prouver.



Charles Dadi

CO-FONDATEUR & DIRECTEUR TECHNIQUE, NEXA FORWARD

Diplômé de l'École Centrale Paris et de l'ENS Cachan en mathématiques appliquées, ainsi que d'un DEA de finance quantitative à l'université Paris VII, Charles Dadi a débuté sa carrière chez Natixis avant de rejoindre Ekimetrics comme lead data scientist. Il est aujourd'hui directeur technique et co-fondateur de NEXA Forward, où il porte l'architecture de l'AI Platform et la conception de ses mécanismes de preuve.



À propos de NEXA Forward

NEXA Forward est une AI Platform : une plateforme horizontale qui gouverne les moteurs d'intelligence artificielle d'une organisation. Elle attache à chaque décision son dossier de preuve, impose la validation humaine et transforme les rituels d'IA en capital valorisable, sans enfermer l'entreprise dans un moteur unique.

Ce livre blanc ouvre une réflexion. Nous serions heureux de la poursuivre avec vous. Pour en débattre ou voir la plateforme à l'œuvre sur l'un de vos rituels actuariels, écrivez-nous.

Charles Dadi · CTO

charles.dadi@nexaforward.com

<https://nexaforward.com>

NEXA Forward · *L'actuariat à l'épreuve de l'IA* · Juin 2026. Livre blanc à vocation informative. Les éléments réglementaires reflètent l'état des textes connu à la date de publication et ne constituent pas un conseil juridique. Les exemples sont anonymisés et illustratifs.